

Compte-rendu du conseil municipal
du 21 mars 2022
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beauflis	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité
Public : 3 personnes dans la salle

Début de la réunion : 20h00 - Fin de la réunion : 22h15

Rajout de 3 délibérations ((9 – 10 et 11).

Validation du précédent compte-rendu : 9 votes pour – 1 contre Claude Trincat
« C'est le SDIS qui indique que le bâtiment des Chaumailoux est une ERP et non Claude Trincat »

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Coupe de bois des parcelles 14, 15, 40 et 26
- 2 – Motion pour l'Ukraine
- 3 – Travaux de délimitation de la parcelle 36
- 4 – Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022
- 5 – Travaux de voiries 2022 (Verneys, la Chanas, Prélong et Donnière)
- 6 – Approbation des comptes de gestion 2021 pour les budgets eau et assainissement – Gîte d'étape et commune
- 7 – Compte 6232 – Fêtes et Cérémonies – Liste des dépenses autorisées
- 8 – Poste accueil tourisme
- 9 – Validation du devis Picbois
- 10 – Autorisation du Maire à signer le protocole d'accord Breyton
- 11 – Regroupement pour achat de gaz

Divers

- A – Informations sur « Les Chemins de la Liberté »
- B – PNRV : point sur le dernier conseil syndical, l'organisation locale des délégués, la charte du parc, la préparation de la concertation avec les habitants
- C – Divers

Délibérations

1 – Coupe de bois des parcelles 14, 15, 40 et 26

Les lots 14 et 15 (coupés en 2021) : 208 m³ de hêtre – destination vente publique (ONF)
Le lot 40 : 112 m³ de sapin et 59 m³ de hêtre – destination vente publique (ONF)
Le lot 26 : 104 m³ de hêtre, 23 m³ de conifères, 12 m³ de mélèze et 54 m³ de pins – coupe grés à grés – destination vente professionnelle (Commune)

Délibération adoptée à l'unanimité

2 – Motion pour l'Ukraine

Lecture est faite de la motion :

« Solidarité humanitaire

Face à la tragédie humaine consécutive à la guerre en Ukraine, le conseil municipal de Chichilienne s'engage à prendre toutes initiatives et à soutenir toutes actions de solidarité humanitaire.

Dans ce sens nous invitons les habitants du village à répondre favorablement aux sollicitations des pouvoirs publics et des associations agréées tant pour la collecte des denrées de premières nécessités que pour l'accueil des personnes déplacées ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Nous insistons sur le fait qu'il faut s'adresser à des associations de notoriété publique. En effet, de fausses associations font leur apparition, mais les fonds ne sont pas reversés pour la solidarité humanitaire.

De plus, pour les prochains dons, il n'est plus nécessaire de donner, ni couvertures, ni vêtements, ni médicaments.

La collecte a démarré depuis quelques jours sur notre commune et a permis de faire trois transports de dons vers la Communauté de Communes du Trièves et Grenoble par la Protection Civile et la Croix-Rouge prenant le relais.

Pour l'accueil des personnes : c'est un engagement difficile car les adultes et enfants accueillis ont des besoins très variés (alimentaire, langue, ressources, scolaire, médicaux, déplacement, soutien moral, loisir, rencontre, lien au pays...) auxquels nous devons les aider à y faire face en les accompagnants régulièrement, dans la durée.

C'est pourquoi nous invitons à considérer que tout accueil dans notre village, à l'initiative de la commune ou d'une famille de Chichilienne, doit être estimé comme un accueil de la collectivité communale. La participation des habitants, associés aux services des collectivités locales, autour de ces accueils, est un facteur essentiel de leurs réussites.

Pour accomplir avec succès et réalisme ces actions de solidarité, il sera utile de se rapprocher d'associations reconnues par leur expérience en la matière, tel le CART (Collectif d'Accueil des Réfugiés en Trièves) qui a déjà accueilli 150 personnes dans le Trièves depuis 6 ans.

A ce jour, environ 500 personnes ont été accueillies sur Grenoble, mais une perspective de 3 000 à 60 000 est envisageable.

3 – Travaux de délimitation de la parcelle 36

Des échanges de parcelles entre la commune et particuliers ont été faits il y a plusieurs mandats. Mais aucune démarche administrative n'a été faite pour délimiter les nouvelles parcelles.

Afin de pouvoir entretenir les lieux, la commune doit engager ces démarches pour un montant de 1 870 € (devis ONF) afin de pouvoir en faire la coupe en 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 – Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Montant budgétisé en 2021 – dépenses d'investissement : 273 545,00 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de $273\,454,00 \times 25\% = 68\,386,25 \text{ €}$
Crédits nécessaires : 5 000,00 €

Les dépenses d'investissement concernent l'achat de logiciels (non budgétisé en 2021).

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire, et l'autorise à effectuer les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus avant le vote du budget 2022.

Contre : Claude Trincat
Abstention : Patrick Beaufiles

Délibération adoptée

5 – Travaux de voiries 2022 (Verneys, la Chanas, Prélong et Donnière)

Il est rappelé la nécessité de travaux sur les voies des Verneys, la Chanas, Prélong et Donnière pour un montant de 64 685,82 € HT selon devis présenté ce jour.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions à différents organismes (département, état...).

Délibération adoptée à l'unanimité

6 – Approbation des comptes de gestion 2021 pour les budgets eau et assainissement – Gîte d'étape et commune

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 lors de la même séance du conseil municipal.

Considérant que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant que chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2021, des budgets de l'eau et de l'assainissement, du gîte d'étapes et de séjours, et budget principal de la commune, dressés par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Contre : Claude Trincat
Délibération adoptée

7 – Compte 6232 – Fêtes et Cérémonies – Lise des dépenses autorisées

Il est nécessaire de détailler cette ligne « Fêtes et Cérémonies » pour le budget 2022.

Le détail suivant est proposé :

- Diverses prestations et apéritifs servis lors de cérémonies officielles, manifestations diverses et inaugurations, le repas pris dans les restaurants, comme par exemples : le repas de nos aînés, les vœux de la nouvelle année...

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements, notamment lors de mariages, départs à la retraite, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de frais liés aux prestations de sociétés et de troupes de spectacles.

Délibération adoptée à l'unanimité

8 – Poste accueil tourisme

Le poste d'accueil du tourisme pour 2021 : 13 147,63 € (charges comprises) dont 8 550,23 € de contrat aidé (Etat).
Reste à charge de la commune 4 597,40 € en 2021.

Pour 2022 l'aide devrait être moins importante (sur 9 mois au lieu de 12), soit 6 412 €. Resterait à charge de la commune 6 735,00 € en 2022.

A ce jour, la commune ne reçoit aucune aide, ni du Parc, ni de la CdCT. Des démarches vont être faites en ce sens. En effet, le poste d'accueil du tourisme de notre commune est reconnu sur tout le Trièves. Même les professionnels et Offices de Tourisme renvoient les demandeurs de renseignements sur ce poste.

Il est voté ce jour un renouvellement de poste pour 1 an.

Contre : Claude Trincat
Délibération adoptée

9 – Validation du devis Picbois

Ce dossier a été mis en route lors du précédent mandant, mais la période Covid a stoppé toute action.

Il est donc présenté un devis du 18 mars 2022 pour un montant de 6 859,01 € TTC (les tarifs sont identiques au précédent devis).
Une subvention de 70% du montant HT est accordée, et la TVA sera récupération dans 2 ans.

Cela concerne 3 panneaux, comprenant entre autre :

- Un fond de carte de la commune (sans lieux de commerces)
- Un QR code renvoyant sur le site de la commune (pour les commerces notamment) afin de faciliter la mise à jour (nouveaux commerces, par exemple) et donc moins coûteux.
- Et intégrant une vitrine A3 pour les manifestations ponctuelles.

Abstention : Claude Trincat

Délibération adoptée

10 – Autorisation du Maire à signer le protocole d'accord Breyton

Il est présenté un protocole d'accord pour l'affaire Breyton, protocole fait en collaboration avec les avocats des deux parties.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce protocole.

Délibération adoptée à l'unanimité

11 – Regroupement pour achat de gaz

Un regroupement avec la commune de Saint Martin de Clelles est fait pour l'achat de 12 bouteilles de gaz (économie : entre 10 et 15 € par bouteille).

Le stockage des 12 bouteilles sera fait sur la commune de Chichilianne (prêt du casier de rangement) : 6 bouteilles pour Chichilianne – 6 bouteilles pour Saint Martin de Clelles

Délibération adoptée à l'unanimité

Divers

A – Informations sur « Les Chemins de la Liberté »

Dossier présenté par François Sroczyński et Bruno Ravet

Au vu de l'actualité, les valeurs développées ci-après prennent toute leur ampleur.

Les Chemins de la Liberté :

Objet : proposer une offre de découverte, basée sur les faits de Résistance du Trièves, facilitant la compréhension et la transmission de ces événements historiques.

Le Parc Naturel Régional du Vercors a pour projet de consolider une offre de découverte du Vercors basée sur les faits de Résistance, facilitant la compréhension et la transmission de ces événements historiques sous forme de parcours organisés.

Donner sens à la mémoire en réexaminant les valeurs de liberté, de paix, de réconciliation et d'accueil

A l'initiative de la commune de Chichilianne, un groupe de travail réunissant des personnes de plusieurs communes du Trièves se réunit depuis plus de six mois et propose d'y associer le territoire Trièves dans sa dimension historique de la résistance « secteur 4 ».

Le projet Trièves - PNRV

Rendre l'histoire utile :

Développer deux idées/projet complémentaires pour le Trièves :

1. Un réseau d'itinéraires de la Liberté en Trièves en complément des Chemins de la Liberté du PNRV
2. Accompagnement des commémorations

Connecter histoire et actualité ; les résistances contemporaines.

- Les nouvelles générations sont de plus en plus loin de cette histoire, comment éviter qu'elle ne soit qu'une anecdote ?
- L'Histoire doit nous inspirer et nous invite à lire le monde d'aujourd'hui
- Comprendre les commémorations, les rendre attractives et mettre en exergue les valeurs de liberté et de paix

Révéler, mettre en valeur

- Les lieux, les parcours ont pour objet de révéler le sens profond de l'engagement.
- Sortir l'histoire/mémoire de son côté « exotique » pour la rendre vivante ;
- Raconter le parcours de celles et ceux qui sont entrés en résistance, parler des familles restées au village, replacer leur engagement dans les valeurs humaines.
- Raconter la vie des gens.
- Certainement centrer nos actions en direction des publics jeunes. S'appuyer sur les relais structurant les écoles : instits, EMALA, parents d'élèves.

Comment :

Elargir le groupe de travail aux communes ayant sur leur territoire un site, un fait ou une histoire lié à la Résistance.

Cela permet également de :

1. dynamiser les recherches scientifiques sur le sujet et d'entretenir la mémoire de ces faits historiques.

2. Renforcer l'attractivité globale du territoire par la structuration coordonnée d'une offre de découverte sur la thématique « Résistance »

Ce genre de démarche ne se décrète pas, elle doit partir de la volonté des acteurs locaux, sans eux le projet ne vivra pas. S'appuyer sur les communes et les groupes patrimoine locaux, investis et motivés

Les sources :

Faire un inventaire en Trièves, en concertation avec le fond documentaire, le plus exhaustif possible, des lieux, des documents, des paroles, etc....en complément des ouvrages déjà existants quels qu'en soient les auteurs et les gestionnaires. Ouvrir à la période 1940/45.

Avoir l'exigence de vérifier les faits et se donner les moyens de cette exigence.

La compilation de ces informations devrait permettre d'avoir une idée synoptique du Trièves en matière d'histoire liée à la résistance. A partir de cela nous pourrions décider les lieux à retenir comme points relais définissant les étapes du/des sentiers Trièves. Nous devons définir les critères de ce choix.

Les travaux déjà réalisés par Gresse et Lalley constituent un socle pour démarrer.
Nous avons convenus de nous associer pour ne former qu'un projet Trièves, qu'une équipe.

Remarque

Réaliser un inventaire de la mémoire demande du temps et des moyens. Le projet Trièves n'est pas limité dans le temps. Les premiers parcours, les lieux qui verront le jour seront les premières pierres du projet. Au fil du temps nous pourrions faire les ajouts, les faire évoluer par les compléments qui sembleront utiles à la fonction « mémoire »

Partenariat

S'agissant d'un projet Trièves/Vercors il importe que les acteurs et décideurs du territoire soit associés à la démarche : Les communes, La CCT, le Musée du Trièves, le Fond Documentaire, Le PNRV ; en concertation avec les associations et services concernés du département et de la région.

DES CORRESPONDANTS/REFERENTS PAR COMMUNE

Nous invitons les communes à rechercher des correspondants/référents

Afin de procéder à la collecte de toutes les sources d'information, la plus exhaustive possible, des lieux, des documents, des paroles, etc. nous souhaitons mettre en place un réseau de personnes référentes par commune.

Ces personnes, nos correspondants ayant connaissance des familles et des personnes seront un maillon essentiel vers la collecte de la mémoire et pour participer à sa mise en valeur.

Pour transmettre les coordonnées du correspondant référent de votre commune :

B – PNRV : point sur le dernier conseil syndical, l'organisation locale des délégués, la charte du parc, la préparation de la concertation avec les habitants

La commune de Chichilianne est membre du Parc National Régional du Vercors (P.N.R.V.) jusqu'à la fin 2022.

Le renouvellement de l'adhésion n'est pas automatique.

C'est un choix à faire, qui est conditionné à l'adhésion à la nouvelle charte du PNRV, pour la période 2023-38.

Cette décision du Conseil Municipal est importante et nous concerne tous.

Nous vivons dans une commune du PNRV et nous avons peut être oublié ou peut être ne percevons nous plus les enjeux de cette adhésion ?

Quels en seraient les avantages et les inconvénients au regard des grandes questions auxquelles nous sommes confrontés ?

D'ici la fin de l'année 2022, nous vous proposons d'échanger et de vous consulter.

Rendez-vous les mois prochains, dans vos boites aux lettres, dans le flash info,

D'ici là, pour plus d'informations : Mail

Le groupe de travail actuel propose le calendrier des interventions suivant :

Document interne au groupe de travail P.N.R.V.

Sujet : ré adhésion au P.N.R.V. pour la période 2023-38

Date	Etapas de la concertation
	Envoi de la lettre : lettre d'intention de la commune, concernant l'adhésion au parc (pour la date exacte, attendre d'avoir confirmation et réception des documents du parc)
	15 jours après, envoi du document du P.N.R.V. ou d'une version abrégée conçue par le groupe (si pas possibilité d'obtenir le document officiel du parc).
	Envoi du résumé de la charte + projets du parc concernant le secteur (Idée : le P.N.R.V. , à la fois levier et animateur)
	Envoi d'une enquête invitant les habitants à prendre la parole (moyen évoqué : QR code communiqué dans le flash info renvoyant à un questionnaire en ligne) Ce premier contact permettant de « débroussailler » et de mieux cibler le questionnement . Demander à la mairie les coordonnées des foyers non inscrits au flash info
	Organiser le recueil des ressentis : <ul style="list-style-type: none">• en direct :<ul style="list-style-type: none">◦ porte à porte,◦ mise en place de personnes relais dans les différents hameaux de Chichillianne, réunion de collecte et échange,◦ présence au marché du mardi,• dépouillement de questionnaires en ligne,• mise en place d'un cahier de suggestion à la mairie
	Réunion publique à l'automne, septembre/octobre 2022 (avec animateur extérieur) : restitution des échanges, faire émerger l'avis des habitants quant à l'adhésion à la nouvelle charte.
	Rencontre avec les responsables du parc (peut être élargie au Trièves).

C – Divers

Pep'S : le dossier de candidature est déposé.

Pour ce dossier, Patrick Beaufiles (responsable représentant la commune) souhaite que François Sroczyński devienne le référent de la commune du fait de son implication.

Les élus valident.

Local du foyer de ski de fond : suite à la fin de saison, et à la fermeture du foyer, les réparations prévues des écoulements des toilettes, vont démarrer.

Coupes sur pied (hors affouagère) : pour cette année, le conseil municipal a décidé de ne pas répondre favorablement aux demandes de coupes sur pied. (la coupe affouagère est bien prévue pour 2022).

Subvention du toit de la mairie : la subvention est prévue pour 2024...

Lors de la prochaine Conférence Territoriale (en juin 2022) la demande sera faite pour l'avoir en 2022.

Boitiers pour clés : il est demandé la pose de deux boitiers à codes pour les clés de la salle polyvalente et la salle de la réunion du conseil municipal afin que tous les élus ait accès à ces salles à tous moments (les codes changeront régulièrement par mesure de sécurité).

Boîtes aux lettres du bâtiment de la mairie, de l'école, des appartements et des associations : afin de libérer des boîtes aux lettres dans l'entrée du bâtiment, un dossier est en cours pour la pose de deux autres boîtes aux lettres pour l'école (avec la CdCT) et l'appartement au-dessus de l'école.

Cartes électorales : les cartes électorales devraient être distribuées les jours de vote aux électeurs, permettant ainsi une économie de 300 € de frais postaux.

Nota : Information tombée entre le CM et la diffusion du CR : les cartes devant être distribuées au maximum trois jours avant, les cartes ont été distribuées dans les boîtes par les élus et les employés.

Chemin communal de Châteauvieux à la RD7 : chemin de Chevalanche non goudronné, mais indiqué par les différents GPS, donc il est régulièrement emprunté par des camions, notamment de livraison, ce qui pose problème pour les gros camions restant coincés selon la météo, sans compter la dégradation du chemin emprunté. Le dossier est en cours d'étude pour la meilleure solution (limitation tonnage, sens interdit, sauf riverain, sauf usage agricole...)

Suite du dossier « Panneaux Girod » : un nouveau visuel est présenté à l'assemblée concernant les couleurs pour les panneaux. Couleurs validées.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal le 2 mai 2022, à **20h30 (heure d'été)** dans la salle du conseil municipal.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Patrick Beaufiles
Et François Sroczyński pour le PNRV et les Chemins de la Liberté
Relu par Jacqueline Bonato et Eric Vallier